République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUILLET 2020

Affiché le 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase Emilie FER, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS M. MION - M. CIRIO – Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI – Mme MARINO – M. BERTAUX – Mme MUIA – M. LEMESSIER – Mme BRISON – M. RODRIGUEZ – M. FORESTIER – Mme PROPETTTO – M. BERNARD – M. CASTET – M. DORDONNAT – Mme ROLLAND – Mme BILLOIS – Mme POULAIN – Mme TOURIAN – Mme MOURTY – M. VAN DEN BULCKE – M. THEVENIAUD – Mme TEISSEIRE - M. LEGRAND – Mme DEHAENE – M. VERGES

POUVOIRS: M. MORVAN pouvoir à M. BERTAUX – Mme VERONESE-NARDI pouvoir à Mme CUBIZOLLES – Mme MAIMON pouvoir à M. LEGRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TEISSEIRE

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

<table>
<tr><th>N°</th><th>OBJET DE LA DELIBERATION</th></tr>
<tr><td>10.07.2020.01</td><td>
Elections sénatoriales 2020 – Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Liste des délégués et suppléants présentée par LA COLLE ENSEMBLE : 25 voix

- Liste des délégués et suppléants présentée par RENOUVEAU POUR LA COLLE 2020 : 3 voix

- Liste des délégués et suppléants présentée par RASSEMBLEMENT COLLOIS : 1 voix

Ont été élus délégués :
<table>
<tr><th>LISTES</th><th>DELEGUES</th></tr>
<tr><td rowspan="14">LA COLLE ENSEMBLE</td><td>1-CIRIO Patrice</td></tr>
<tr><td>2-CUBIZOLLES Béatrice</td></tr>
<tr><td>3-BORIOSI Marc</td></tr>
<tr><td>4-MARINO Catherine</td></tr>
<tr><td>5-BERTAUX Gilles</td></tr>
<tr><td>6-MUIA Valérie</td></tr>
<tr><td>7-LEMESSIER Philippe</td></tr>
<tr><td>8-BRISON Marie</td></tr>
<tr><td>9-FORESTIER Patrick</td></tr>
<tr><td>10-ROLLAND Valérie</td></tr>
<tr><td>11-VAN DEN BULCKE Alexandre</td></tr>
<tr><td>12-POULAIN Elodie</td></tr>
<tr><td>13-RODRIGUEZ François</td></tr>
<tr><td>14-TOURIAN Johanna</td></tr>
<tr><td>RENOUVEAU POUR LA COLLE 2020</td><td>15-MAIMON Chantal</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Ont été élus suppléants :

SUPPLEANTS
1-PROPETTO Patricia
2-MORVAN Olivier
3-VERONESE NARDI Johanna
4-BERNARD André
5-BILLOIS Laurence

10.07.2020.02

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal.

10.07.2020.03

Mise en œuvre du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
  - **rédiger** l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie
  - **faire réaliser** les contrôles techniques annuels pour les P.E.I sous pression, publics et privés
  - **réaliser** les conventions avec les propriétaires des P.E.I. privés

10.07.20.04

Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **ARRETE** comme suit la liste des trente-deux noms de contribuables collois requis pour la désignation par les services fiscaux des commissaires titulaires et suppléants en vue de siéger à la commission communale des impôts directs, étant précisé que le maire est membre de droit et président de la commission

Président :
MION Jean-Bernard, maire

CONTRIBUABLES COLLOIS					
PROPOSITIONS AU TITRE DE COMMISSAIRES TITULAIRES			PROPOSITIONS AU TITRE DE COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
	Nom	Prénom		Nom	Prénom
1	CIRIO	Patrice	1	LEMESSIER	Philippe
2	CUBIZOLLES	Béatrice	2	MORVAN	Olivier
3	BORIOSI	Marc	3	BERNARD	André
4	MARINO	Catherine	4	PENNACCHIONI	Dominique
5	BERTAUX	Gilles	5	COISMAN	Guy
6	MUIA	Valérie	6	SCHWEITZER	Marc
7	BRISON	Marie	7	ROSSO	François
8	POULAIN	Elodie	8	RODRIGUEZ	François
9	VAN DEN BULCKE	Alexandre	9	PROPETTO	Patricia
10	MOLLIEX	Jérôme	10	CASTET	Eric
11	GARELLI	Gilbert	11	ROLLAND	Valérie
12	DURAND	Yves	12	BILLOIS	Laurence
13	MOUNIER	Gisèle	13	TOURIAN	Johanna
14	DUGAUGUEZ	André	14	VERONESE-NARDI	Johanna
15	MURIEL-TREBAOL	Véronique	15	THEVENIAUD	Fabien
16	CURTI	Jacqueline	16	RAY	Sophie

15.06.20.05	**Modification du tableau des effectifs** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE • **DECIDE** suite au départ en retraite d'un agent technique : - la suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet (catégorie C) au sein du service Enfance-jeunesse et vie scolaire, à compter du 1er septembre 2020 ; - la création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet (catégorie C) au sein du service Enfance-jeunesse et vie scolaire, à compter du 1er septembre 2020 ; - De modifier le tableau des effectifs en conséquence. • **DECLARE** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces postes ainsi que les charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal 2020, aux chapitre et articles prévus à cet effet.
10.07.20.06	**Autorisation de travaux de chaussées 2020 pour l'obtention de la Dotation cantonale 2020 et la Dotation des amendes de police 2020** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE • **AUTORISE** le projet de travaux sous visés pour un montant prévisionnel de 102 075 € H.T en vue de l'obtention de la dotation cantonale 2020 et de la dotation des amendes de police 2020. (Aménagement d'un trottoir sur la route de Cagnes :15 820 € HT/bétonnage du bord de vallon et la mise en sécurité par la pose de glissière au chemin du Défoussat : 7 355 € HT / Réfection de la chaussée au chemin des Rouguets : 78 900 € HT) • **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Les recettes seront inscrites à l'article 1323 de nos documents budgétaires fonction 01.
10.07.20.07	**Convention d'objectifs et de moyens commune de La Colle-sur-Loup / EPIC Office de Tourisme et du commerce** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE • **APPROUVE** le projet de convention entre la commune et l'EPIC-Office de Tourisme et du commerce, établi en vue de définir les objectifs, missions et niveaux de performance que la Commune de La Colle-sur-Loup fixe à son Office de Tourisme pour les années 2020 - 2021 - 2022 - 2023 et les moyens alloués pour assurer leur mise en œuvre ; • **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tel qu'il figure en annexe de la délibération
10.07.2020.08	**Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau potable de la commune de La Colle-sur-Loup – Approbation** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE • **APPROUVE** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe de l'eau potable présenté.

1- Gestion 2019 (budget annexe eau potable) :

RECETTES		
	Titres de recettes émis	254 606.48
	Réduction de titres	58 040.35
	Sous-Total	***196 566.13***
Dont en	*Investissement*	*117 574.01*
	Fonctionnement	*78 992.12*
DEPENSES		
	Mandats émis	267 681.54
	Annulation de mandats	4 573.23
	Sous-Total	***263 108.31***
Dont en	*Investissement*	*131 333.05*
	Fonctionnement	*131 775.26*
	Résultat de l'exercice	**-66 542.18**
Dont en	*Investissement (déficit)*	*-13759.04*
	Fonctionnement (déficit)	*-52 783.14*

2- Résultat cumulé :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Investissement	2 876,15	-13 759,04	-10 882,89
Fonctionnement	575 430,58	-52 783,14	522 647,44
			511 764,55

10.07.2020.09

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - Compte Administratif exercice 2019 - Vote

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, sous la présidence de Monsieur Patrice CIRIO, 1er Adjoint (le vote s'effectue hors la présence du maire)

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'eau potable ;
- **VOTE** le Compte administratif 2019 du Budget Annexe de l'eau potable de la commune de La Colle-sur-Loup et arrête les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Investissement	2 876,15	-13 759,04	-10 882,89
Fonctionnement	575 430,58	-52 783,14	522 647,44
			511 764,55

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

10.07.2020.10

Affectation des résultats 2019 – Budget annexe eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **ADOPTE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

1°) Affectation prioritaire à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit un montant de ..... **-10 882.89€**

qui sera repris au compte 1068 en recette du budget primitif 2020

2°) Report à nouveau en section de fonctionnement au R002..... **511 764.55**

10.07.2020.11

Clôture du budget annexe de l'eau potable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE :**
  - D'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M14 de la commune ;
  - De mettre à disposition de la CASA les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés ;
  - D'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;
  - De confirmer les résultats du budget annexe «Eau potable» constatés au 31/12/2019 :

    Résultat d'investissement de - 10 882,89 €

    Résultat de fonctionnement de 522 647,44 €

  - d'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe «Eau potable»

- **AUTORISE** en conséquence le transfert de la totalité du résultat de fonctionnement.

10.07.2020.12

Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup – Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup.

1-Gestion 2019 (budget annexe assainissement collectif et non collectif) :

RECETTES		
	Titres de recettes émis	2 163 914.43
	Réduction de titres	525 815.50
	Sous-Total	***1 638 098.93***
Dont en	*Investissement*	281 351.42
	Fonctionnement	*1 356 747.51*
DEPENSES		
	Mandats émis	2 113 035.54
	Annulation de mandats	5 387.38
	Sous-Total	***2 107 648.16***
Dont en	*Investissement*	*76 408.95*
	Fonctionnement	*2 031 239.21*
	Résultat de l'exercice	**- 469 549.23**
Dont en	*Investissement (excédent)*	*204 942.47*
	Fonctionnement (déficit)	*- 674 491.70*

2- Résultat cumulé :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Investissement	-82 959,37	204 942.47	121 983.10
Fonctionnement	2 161 423,51	-674 491,70	1 486 931,81
			1 608 914.91

10.07.2020.13

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - Compte Administratif exercice 2019 – Vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, sous la présidence de Monsieur Patrice CIRIO, 1er Adjoint (le vote s'effectue hors la présence du maire)

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif
- **VOTE** le Compte administratif 2019 du Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de La Colle-sur-Loup et arrête les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Investissement	-82 959,37	204 942.47	121 983.10
Fonctionnement	2 161 423,51	-674 491,70	1 486 931,81
			1 608 914.91

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés

10.07.2020.14

Affectation des résultats 2019 - Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le report des résultats 2019 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

	Résultats de clôture 2018	Part affecté à l'investissement 2019	Résultats 2019	Résultats cumulés	Prévision affectation au 1068
Investissement	-82 959,37	140 289,35	204 942,47	121 983,10	0
Fonctionnement	2 301 712,86		-674 491,70	1 486 931,81	

10.07.2020.15

Clôture du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **AUTORISE** l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M14 de la commune ;
- **DECIDE** la mise à disposition de la CASA des biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés,
- **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
- **CONFIRME** les résultats du budget annexe assainissement constatés au 31/12/2019 :

Résultat d'investissement de 121 983,10 €

Résultat de fonctionnement de 1 486 931,81 €

- **APPROUVE** les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe assainissement.

10.07.2020.16 A

Compte Administratif 2019 de l'EPIC « Office de tourisme et du commerce » de La Colle-sur-Loup - Approbation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial-Office du Tourisme et du Commerce de La Colle-sur-Loup, dont les résultats des sections budgétaires sont résumées ainsi :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019	prévision affectation au 1068
Investissement	-7 975.95	-11 688.19	**-19 664.14**	19 664.14
Fonctionnement	48 138.90	78 660.45	**126 799.35**	
			107 135.21	

10.07.2020.16 B

Budget Primitif 2020 de l'EPIC « Office de tourisme et du commerce » de La Colle-sur-Loup - Approbation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial-Office du Tourisme et du Commerce de La Colle-sur-Loup, arrêté globalement à l'équilibre à la somme de 499 054.86€ pour la section de fonctionnement et 107 824.57€ pour la section d'investissement.

- **DIT** que le Conseil Municipal décidera lors du vote du Budget Primitif 2020 de la commune, de l'affectation de la fraction du produit des droits de mutations perçus par la Ville qui fera l'objet d'un reversement au profit de l'EPIC-OTC.

10.07.2020.17

Reversement à l'EPIC d'une fraction de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations, pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter à l'EPIC Office du Tourisme et du Commerce de La Colle-sur-Loup une fraction, égale à 1/3 du produit annuel de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2020, qui s'appliquera dans la limite maximale d'un reversement plafond de 226 000 €.

- **AUTORISE** l'application d'une fraction supérieure à 1/3 dans la situation particulière où l'application stricte de la fraction de 1/3 ne permet pas de garantir à l'EPIC un reversement plancher de 226 000 €.

10.07.2020.18

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

PREND ACTE de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2020

10.07.2020.19

Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019 du budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup – Approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du Budget principal de la commune.

1- Gestion 2019 (budget principal) :

RECETTES		
	Titres de recettes émis	15 798 493.42
	Réduction de titres	265 478.16
	Sous-Total	***15 533 015.26***
Dont en	*Investissement*	*3 251 373.70*
	Fonctionnement	*12 281 641.56*
DEPENSES		
	Mandats émis	13 621 416.62
	Annulation de mandats	379 902.10
	Sous-Total	***13 241 514.52***
Dont en	*Investissement*	*3 265 463.31*
	Fonctionnement	*9 976 051.21*
	Excédent de l'exercice	**2 291 500.74**
Dont en	*Investissement (déficit)*	*- 14 089.61*
	Fonctionnement (excédent)	*2 305 590.35*

2- Résultat cumulé :

Budget Principal	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-598 178.22 €	-14 089.61 €	**-612 267.83€**
Fonctionnement	1 069 961.02 €	2 305 590.35 €	**3 375 551.37 €**
Total			**2 763 283.54 €**

- **DIT** que le résultat de clôture de l'exercice 2019 de la section d'investissement arrêté à -612 267.83€ sera repris en l'état au BP 2020 de la commune.

10.07.2020.20

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP - Compte Administratif exercice 2019 – Vote

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à LA MAJORITE, sous la présidence de Monsieur Patrice CIRIO, 1er Adjoint (le vote s'effectue hors la présence du maire) :

- Ont pris part au vote : 28 *(hors la présence du Maire)*
- Ont voté pour : 25 (dont 2 par pouvoir)
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 3 Mme MAIMON (par pouvoir) – M. LEGRAND – Mme DEHAENE

1) **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2019 du Budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup

2) **VOTE** le Compte administratif 2019 du Budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup et arrête les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

	Résultat à la clôture exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019	Solde restes à réaliser reportés sur 2020	Prévision affectation au 1068
Investissement	-598 178.22	-14 089.61	-612 267.83	-286 597.49	898 865.32
Fonctionnement	1 069 961.02	2 305 590.35	3 375 551.37		
			2 763 283.54		

3) **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

10.07.2020.21

Affectation des résultats - Budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

1°) Affectation prioritaire à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit un montant de ..... qui sera repris au compte 1068 en recette du budget primitif 2020	**909 748.21 €**
2°) Report à nouveau en section de fonctionnement au R002.....	**4 475 382.35**

10.07.2020.22

Reversement à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'entériner les résultats des budgets annexes conformément au tableau ci-dessous ;
- **DECIDE** de reverser à la CASA la somme de 770 679.46 € composée comme suit : 511 764,55€ pour le budget eau et 258 914,91€ pour le budget assainissement.

La dépense sera inscrite à l'article 678 de nos documents budgétaires.

	Budget eau	**Budget assainissement**
Résultat d'investissement	-10 882,89	121 983,10
Résultat de fonctionnement	522 647,44	1 486 931,81
Résultats cumulés	511 764,55	1 608 914,91
Proposition de reversement	511 764,55	258 914,91

10.07.2020.23

Opération de réhabilitation du complexe sportif de la commune (piscine et stade) – AP / CP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à LA MAJORITE :

- Ont pris part au vote : 29 (dont 3 par pouvoir)
- Ont voté pour : 28
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 1 M. VERGES

- **APPROUVE** l'opération « Réhabilitation du complexe sportif » et la création de l'AP/CP présentés :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiements (CP) en hors taxe			
		2020	2021	2022	2023
Rénovation du complexe sportif	8 400 000	400 000	1 338 500	4 793 000	1 868 500

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits afférents à l'opération aux chapitres 20 (immobilisations incorporelles) et 23 (immobilisations en cours) de nos documents budgétaires et aux fonctions 412 (stade) et 413 (piscine) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement de 2020.

10.07.2020.24

Aides aux entreprises et exonérations des loyers et des redevances COVID-19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE** pour les locaux donnés à bail aux commerces suivants :
  - « L'abeille savonneuse »,
  - « La belle verte »,
  - « Bar-tabac Le LB »,
  - « Tiens voilà du bouquin »

☑ l'annulation des loyers de MARS-AVRIL-MAI 2020 correspondant à la période durant laquelle ces établissements avaient interdiction d'accueillir du public, conformément aux différents arrêtés ministériels et décrets parus dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

☑ et sur justification d'une perte significative du chiffre d'affaire sur les mois de JUIN, JUILLET-AOÛT (comparatif CA2019/CA2020) mettant les commerces en grandes difficultés, l'annulation des loyers pour les mois concernés.

- **DECIDE** l'annulation des redevances d'occupation du domaine public du 1er avril jusqu'au 30 septembre 2020 de tous les commerces profitant de l'exploitation d'une terrasse.

10.07.2020.25

Vote des subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'inscription au Budget Primitif 2019 des subventions (article 6574) et leur versement aux associations nommées au tableau ci-après :

Organismes subventionnés	Montant de la subvention
SPORTS	
BASKET	11 600
KAYAK	16 160
CANYOX6GENE	240
CYCLOTOURISME	960
ESCRIME	3 600
FOOTBALL	28 000
NATATION	1 600
TENNIS	6 400
TRIATHLON	320
HANDBALL	4 000
COLLERIDER BMX	240
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	11 200
VOLLEY	720
AIKI-JUTSU	400
BOULES	360
PERSONNEL	
C.O.S.C	7 200
PATRIOTIQUE	
Association Républicaine des Anciens Combattants – A.R.A.C.	160
Souvenir Français	80
U.N.C	160
CULTURE/ANIMATION	
Bibliothèque	400
Centre Musical Collois	8 000
Clé des Arts	800
CLEA	240
Comité de Jumelage	400
Institut études occitanes	160
Azur photo passion	320
ENVIRONNEMENT	
Les Amis de la Gaule	240
Marche et Découverte	160
SOCIAL	
CCAS	250 00
La Banque alimentaire des A.M	200
La Ronde des petits loups	400
ADAPEI des AM	200
Association Les Gros Câlins	10 000

A noter :
Il a été pris en compte dans l'attribution des subventions, les avantages en nature (mise à disposition des locaux, matériel, heures de ménage, fluides....) dont bénéficient la majorité des associations.

Les associations n'ont pas pu fonctionner pendant la période de confinement. Dès lors, les subventions 2020 ont été calculées sur la base de 10 mois de fonctionnement.

Toutefois les subventions aux associations à caractère social ne sont pas impactées par cette mesure et sont calculées sur une pleine activité.

10.07.2020.26

Subvention 2020 au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'inscription au Budget primitif 2020 d'une subvention financière d'un montant de 250 000 €, au profit du CCAS de La Colle-sur-Loup, à inscrire à l'article 657362.

10.07.2020.27

Charges de dérogations scolaires – Année 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- Au vu du Compte administratif 2019 **DECIDE** de fixer pour l'année scolaire 2019/2020, le tarif des dérogations scolaires comme suit :

  - **828.29 €** pour un enfant scolarisé en école primaire.
  - **2 248.57 €** pour un enfant scolarisé en école maternelle.

10.07.2020.28

Modification des tarifs et règlement des accueils périscolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les nouvelles tarifications des accueils périscolaires indiquées dans le tableau ci-après, qui prendront effet au 01.09.2020.

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement précisant notamment les horaires de départ des enfants.

ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MATIN ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES		ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h20	**15 €** par mois Soit la prestation à 1.07€	**30 €** par mois
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (sans aide aux devoirs) ECOLES ELEMENTAIRES		**ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES**
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00	**20 €** par mois Soit la prestation à 1.42 €	**40 €** par mois
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR AIDE AUX DEVOIRS ECOLES ELEMENTAIRES		**ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES**
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00	**25 €** par mois Soit la prestation à 1.78 €	**50 €** par mois
ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SOIR ECOLES MATERNELLES		**ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES**
Tarification forfaitaire annuelle lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h00	**25 €** par mois (avec goûter) Soit la prestation à 1.78 €	**50 €** par mois
TARIFICATION UNITAIRE POUR UN PASSAGE EXCEPTIONNEL :		**ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES**
Passage exceptionnel 3.70 €, utilisable matin ou soir, de 7h30 à 8h20 ou de 16h30 à 18h00		Passage exceptionnel 7.40 €

10.07.2020.29

Prix des repas en restauration scolaire et tarif pour les P.A.I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le tarif, plancher, plafond et constante du repas modifié ; et la réactualisation du prix du panier repas tous les ans au mois de Septembre

<u>Nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2020-2021</u>
afin de tenir compte des nouvelles obligations législatives (LOI EGALIM) qui préconisent de servir plus d'aliments BIO aux enfants des écoles :

- (Taux d'effort 0,00105 x QF) + 2, 882) = prix du repas.
- Prix plancher = 3.41 €
- Prix plafond = 5.51 €
- Tarifs enfants autres commune 5.66€

- **APPROUVE** la remise à jour du quotient familial pour l'ensemble des familles colloises tous les ans au mois de février, étant précisé qu'en cas de non présentation des documents demandés, le tarif maximum sera appliqué ;

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs « repas P.A.I » pour les enfants atteints de troubles de santé qui doivent porter un panier repas ;

<u>Tarif du prix du repas « P.A.I » des écoliers collois minoré de 50%</u>
- (Taux d'effort 0,00105 x QF) + (constante) x 50 %= prix du repas.
- Prix plancher x 50 % = prix du repas
- Prix plafond x 50 % = prix du repas

<u>Tarif du prix du repas « P.A.I » minoré de 50% pour les non collois</u>
- Tarif fixe x 50% = prix du repas.

- **APPROUVE** ce même tarif pour les paniers repas exceptionnels ;

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement modifié.

La délibération prendra effet à compter du 1er septembre 2020.

10.07.2020.30

Modification des tarifs et du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les nouvelles modalités d'inscription soit :
  - ✓ Une semaine complète,
  - ✓ Inscription pour une journée exceptionnelle.

- **APPROUVE** les tarifications des accueils de loisirs comme définies dans le tableau ci-après
- **APPROUVE** l'application du prix plafond en cas de non présentation des documents nécessaires au calcul du tarif journalier.
- **APPROUVE** la modification de l'article 7 du règlement de fonctionnement joint au compte rendu de séance.

Tarif journée vacances et mercredi Taux d'effort = 0.9%				
QF	**Ancienne tarification**	**QF**	**Nouvelle tarification Collois**	**Nouvelle tarification enfants communes extérieures**
400	Prix plancher : 3.60 €	412	Prix plancher : **3.71 €**	Prix plancher : 3.71 € x 2 = **7.42 €**
Entre	Tarif journée= QF X taux d'effort 0,9%	Entre	Tarif journée= QF X taux d'effort 0,9%	Tarif journée = QF X taux d'effort 0,9% x 2
2056	Prix plafond : 18,5 €	2118	Prix plafond : **19.06 €**	Prix plafond : 19.06 € x 2 = **38.12 €**

Tarif du mercredi 1/2 journée avec repas Taux d'effort = 0.6%				
QF	**Ancienne tarification**	**QF**	**Nouvelle tarification Collois**	**Nouvelle tarification enfants communes extérieures**
400	Prix plancher : 1.80 €	412	Prix plancher : **2.47€**	Prix plancher : 2.47 € x 2 = **4.94 €**
Entre	Tarif 1/2 journée= QF X taux d'effort 0,45%	Entre	Tarif 1/2 journée= QF X taux d'effort 0,6%	Tarif 1/2 journée = QF X taux d'effort 0,6% x 2
2056	Prix plafond : 9.25 €	2118	Prix plafond : **12.71 €**	Prix plafond : 12.71 € x 2 = **25.42 €**

10.07.2020.31

Tarification des concessions aux cimetières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE**
  - **d'abroger** les délibérations concernant les tarifications en vigueur
  - **de supprimer** les concessions cinquantenaires
  - **de créer** une concession d'une durée de 15 ans

- **VALIDE** le règlement des cimetières
- **FIXE** les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Cimetière de Montgros	15 ans	30 ans
Caveau 6 places	7155 €	9540 €
Caveau 4 places	6345 €	8460 €
Caveau 2 places	3173 €	4230 €
Enfeu 1 place	1688 €	2250 €
Cavurne 1 place	600 €	800 €
Cavurne 2 places	900 €	1200 €

Cimetière Avenue de Verdun	15 ans	30 ans
Caveau 6 places	8700 €	11 600 €
Caveau 4 places	7755 €	10340 €
Caveau 2 places	3877 €	5170 €
Enfeu 1 place	2063 €	2750 €
Pleine terre 2 m^2	780 €	1114 €
Pleine terre 2,50 m^2	975 €	1393 €
Pleine terre 3m^2	1170 €	1671 €
Pleine terre 4m^2	1560 €	2228 €
Colombarium	900 €	1125 €

10.07.2020.32

Taxe inhumation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'instaurer une taxe inhumation d'un montant de 20€ lors de chaque inhumation ayant dans les cimetières communaux, quel que soit le mode d'inhumation, étant précisé qu'une seule taxe sera perçue lorsque l'inhumation consécutive à un décès nécessite un recueil suivi d'une réinhumation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir ladite taxe pour le compte de la commune.

10.07.2020.33

Mise à jour des tarifs au titre des occupations du domaine public / privé de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

Compte tenu qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'occupation commerciale et non commerciale du domaine public et privé sur la commune de La Colle sur Loup afin de le valoriser et de contribuer aux travaux d'entretien dans l'intérêt de tous.

DECIDE de règlementer les conditions d'occupation commerciale et non commerciale du domaine public et privé comme il a été exposé en séance, étant spécifié les tarifs d'utilisation des biens immeubles et meubles appartenant au domaine public et privé de la commune, comme ci-après.
Il convient toutefois d'assurer, en tout ou partie, la gratuité pour les associations colloises qui participent à la vie de la collectivité et concourent la satisfaction de l'intérêt général, par l'organisation de manifestations qui permettent le rayonnement de la commune de La Colle sur Loup.

Il en est de même pour les programmations culturelles destinées à développer une politique artistique du territoire collois.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-PRIVE AUX FINS D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE	
Panneau publicitaire – enseigne – pré-enseigne de – de 1m² temporaire A l'exception de l'affichage des cirques (10 affiches maximum pour 10€/jour)	10 € par unité et par jour
Panneau publicitaire – enseigne – pré-enseigne de – de 8m² temporaire	50 € par unité et par mois
Panneau publicitaire – enseigne – pré-enseigne de + de 8m²	100 € par unité et par jour
Signalétique au profit de certaines activités économiques nécessaires à l'intérêt général	400€ par unité et par an
Signalétique au profit de certaines activités économiques non nécessaires à l'intérêt général	800€ par unité et par an
DROITS D'OCCUPATIONS BIENS IMMEUBLES	
CIRQUE	100€ par jour
Bulle de vente	500€ par mois + charges
Dépôts de matériel ou autres	500€ par mois
Parking privatif Max Barel	1000 €euros par mois ou 50€ la place par mois
Parc de la Guérinière	1 000€ par jour+charges
Halle de la Guérinière	600€ par jour+charges
Jardins publics	500€ par jour+charges
LOCATION SALLES MUNICIPALES ET AUTRES (hors convention spécifique)	
Salle Jeu de Paume- max 185 personnes debout	600€ par jour+charges
Salle de la Paillère RDC- max 100 personnes debout	400€ par jour+charges
Salle de la Paillère Etage- max 100 personnes debout	400€ par jour+charges
Salle communale au-dessus de la Poste Max Barel	400€ par jour+charges
Bâtiment ex urbanisme Max Barel	1 500€ par mois+charges
Salle Rose de Mai- max 80 personnes debout	300€ par jour+charges
Gymnase- max 427 personnes debout	2000€ par jour+charges
Stade	800€ par jour+charges
Piscine	1500€ par jour+charges
Terrain de Boule	800€ par jour+charges
Tennis	800€ par jour+charges
BMX	800€ par jour+charges
Kayac	800€ par jour+charges
Eglise Saint-Jacques	1000€ par jour+charges
Location de salle municipale pour assemblée générale de copropriété	200€ par jour

MATERIEL	
CD-ROM	1 €
Clé USB	8€
Photocopie N/B	A4 : 0.15 € par page A3 : 0.30 € par page
Photocopie couleur	A4 : 0.30€ par page A3 : 0.45 € par page
Chaise	2 € l'unité/jour
Table	6 € l'unité/jour
Barnum	50 € l'unité/jour
Sonorisation	90 € l'unité/jour
Estrade métal	50 € l'unité/jour
Estrade alu	50 € l'unité/jour
Scène bois	80 € l'unité/jour
Scène galva	100 € l'unité/jour
Parasol	5 € l'unité/jour
Réfrigérateur / congélateur	30 € l'unité/jour
Barrières	5 € l'unité/jour l'unité
Container	30 € l'unité/jour
Machine à café	10 € l'unité/jour
Micro-onde	10 € l'unité/jour
Coffret électrique	30 € l'unité/jour
AUTRES PRESTATIONS	
Ménage	24 € par heure
Constitution de servitude	10 000 € par servitude
Suppression de places de stationnement (ex : création accès…)	19 000 € par place

10.07.2020.34

Règlement Décompte général définitif (DGD) SPIE BATIGNOLLES SUD EST / ECOLE PENNAC dans le cadre du marché global et forfaitaire ayant pour objet la création d'un groupe scolaire et d'une cuisine centrale dites école Pennac, en date du 27 juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à LA MAJORITE

- Ont pris part au vote : 29 (dont 3 par pouvoir)
- Ont voté pour : 26
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 3 Mme MAIMON (par pouvoir) – M. LEGRAND – Mme DEHAENE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acter le jugement en date du 25 juin 2020, le Tribunal Administratif, par lequel il a arrêté le DGD à la somme de 6 349 555,31 euros HT, à laquelle est retranchée la somme de 174 612,77 euros au titre des pénalités de retard réclamées par la Ville.
  - Ce DGD est augmenté des intérêts moratoires capitalisés à compter du 31 décembre 2013 jusqu'au paiement définitif des sommes dues.
  - Les intérêts moratoires seront assortis de leur capitalisation annuelle à compter du 31/12/2014.
  - Les frais d'expertises sont mis pour moitié à la charge de la commune et du mandataire.
  - La Ville doit la somme globale de 1 000 euros application de l'article L 761-1 du code de justice administrative

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement des sommes suivantes :
  - Au titre des pénalités capitalisées depuis le 31 décembre 2013 : 67 942.38 €
  - Au titre des frais d'expertise : 5 340 €
  - Au titre l'article L 761-1 du code de justice administrative : 1 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution du jugement précité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster les sommes si nécessaire.

10.07.2020.35

Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2019 et état du stock foncier détenu par l'EPF PACA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2019, tel que ci-dessus présenté ;
- **PREND** acte que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2019 du Budget principal de la commune.

Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018 par l'EPFR PACA pour le compte de la commune :

ACQUISITIONS OPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE EN 2019

NEANT

CESSIONS OPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE EN 2019

NEANT

ETAT DU STOCK FONCIER DETENU PAR L'EPFR PACA AU 31/12/2019

code site	Libellé de l'opération	Commune	Code Convention	N° Acquisition	Date de l'acte	Montant Acte	En stock?	N°Cession	Montant cédé	date cession	Montant en stock
06CSL002	Pas de Senes	LA COLLE-SUR-LOUP	CF061104M	001294	22/12/2015	900 000,00	Oui		0,00		900 000,00
06CSL005	La Souquée	LA COLLE-SUR-LOUP	CF061104M	001739	14/09/2018	745 000,00	Oui		0,00		745 000,00
Total						**1 645 000,00**			**0,00**		**1 645 000,00**

10.07.2020.36

BUDGET PRIMITIF 2020 – Adoption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à LA MAJORITE

- Ont pris part au vote : 29 *(dont 3 par pouvoir)*
- Ont voté pour : 25
- Ont voté contre : 3 Mme MAIMON (par pouvoir) – M. LEGRAND – Mme DEHAENE
- S'est abstenu : : 1 M. VERGES

VOTE le présent budget primitif 2020, présenté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, et arrêté aux montants suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	111 000.00		114 277.00	114 277.00	114 277.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	658 033.00		320 600.00	320 600.00	320 600.00
73	IMPOTS ET TAXES	8 457 788.00		8 439 200.00	8 439 200.00	8 439 200.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	933 000.00		666 188.00	666 188.00	666 188.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	119 250.00		120 590.00	120 590.00	120 590.00
Total des recettes de gestion courante		10 279 071.00		9 660 855.00	9 660 855.00	9 660 855.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 297 071.00		9 680 855.00	9 680 855.00	9 680 855.00
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***25 488.77***		***30 365.87***	***30 365.87***	***30 365.87***
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***25 488.77***		***30 365.87***	***30 365.87***	***30 365.87***
TOTAL		10 322 559.77		9 711 220.87	9 711 220.87	9 711 220.87
						+
	R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					4 475 382.41
						=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					14 186 603.28
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					2 299 606.55	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	2 374 652.84		2 466 297.36	2 466 297.36	2 466 297.36
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	5 641 903.21		5 492 500.00	5 492 500.00	5 492 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	470 000.00		535 000.00	535 000.00	535 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 128 421.00		1 154 079.17	1 154 079.17	1 154 079.17
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					
Total des dépenses de gestion courante		9 614 977.05		9 647 876.53	9 647 876.53	9 647 876.53
66	CHARGES FINANCIERES	283 107.46		262 130.53	262 130.53	262 130.53
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 360.00		1 035 840.69	1 035 840.69	1 035 840.69
022	DEPENSES IMPREVUES			910 783.11	910 783.11	910 783.11
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 944 444.51		11 856 630.86	11 856 630.86	11 856 630.86
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***858 235.23***		***1 737 216.89***	***1 737 216.89***	***1 737 216.89***
042	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***589 841.05***		***592 755.53***	***592 755.53***	***592 755.53***
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 448 076.28***		***2 329 972.42***	***2 329 972.42***	***2 329 972.42***
TOTAL		11 392 520.79		14 186 603.28	14 186 603.28	14 186 603.28

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	14 186 603.28

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 181.00	44 880.41	449 859.99	449 859.99	494 740.40
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			245 000.00	245 000.00	245 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	267 540.00	132 795.34	527 008.00	527 008.00	659 803.34
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 734 048.00	291 246.15	702 746.00	702 746.00	993 992.15
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		2 064 769.00	468 921.90	1 924 613.99	1 924 613.99	2 393 535.89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	927 748.91		961 755.66	961 755.66	961 755.66
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
Total des dépenses financières		937 748.91		1 061 755.66	1 061 755.66	1 061 755.66
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		3 002 517.91	468 921.90	2 986 369.65	2 986 369.65	3 455 291.55
040	***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS***	***25 488.77***		***30 365.87***	***30 365.87***	***30 365.87***
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES***					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***25 488.77***		***30 365.87***	***30 365.87***	***30 365.87***
TOTAL		3 028 006.68	468 921.90	3 016 735.52	3 016 735.52	3 485 657.42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	623 150.72

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	4 108 808.14

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 053 930.40 135 000.00	182 324.41	220 000.00	220 000.00	402 324.41
Total des recettes d'équipement		1 188 930.40	182 324.41	220 000.00	220 000.00	402 324.41
10 1068 165 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés Dépôts et cautionnements reçus PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	391 000.00 1 053 735.08		344 780.00 909 748.21	344 780.00 909 748.21	344 780.00 909 748.21
Total des recettes financières		1 444 735.08		1 254 528.21	1 254 528.21	1 254 528.21
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 633 665.48	182 324.41	1 474 528.21	1 474 528.21	1 656 852.62
021 ***040*** ***041***	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*** ***OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*** ***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***858 235.23*** ***589 841.05***		***1 737 216.89*** ***592 755.53***	***1 737 216.89*** ***592 755.53***	***1 737 216.89*** ***592 755.53***
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 448 076.28***		***2 329 972.42***	***2 329 972.42***	***2 329 972.42***
TOTAL		4 081 741.76	182 324.41	3 804 500.63	3 804 500.63	3 986 825.04
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					121 983.10
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					4 108 808.14

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 17 JUILLET 2020.

La Secrétaire de séance,
Mme TEISSEIRE MARIE